Compte-rendu du Comité Technique Local du 4 juillet 2017

Liminaire au CTL du 4 juillet 2017

Madame la Présidente,

Aujourd'hui FO DGFIP 87 souhaite dénoncer la lettre du Ministre de la Fonction publique publiée sur Ulysse le 30 juin dernier.

En effet, Monsieur DARMANIN ne nous promet que du sang et des larmes suite au dernier rapport de la Cour des Comptes. Les évolutions de carrières sont remises en cause , et la rémunération est à nouveau dans l'oeil du cyclone (PPCR et RIFSEEP): de nouveau, les fonctionnaires verront leur point d'indice gelé comme se fut le cas de 2010 à 2016.

Encore une fois, les fonctionnaires sont considérés comme une variable d'ajustement au déficit public.

A n'en pas douter notre Direction se montrera encore très zélée lorsqu'il faudra supprimer des postes à la DGFIP puisque les Finances ne sont pas un Ministère prioritaire. Nous l'avons assez entendu !

Le glas sonne donc pour toutes les trésoreries rurales et hospitalières et les « petits » services ; FO DGFIP 87 rappelle que la mode est aux services concentrés dédiés aux missions supra-départementales.

Monsieur le ministre ne souligne même plus notre professionnalisme puisqu'il est hors de question de le récompenser. A n'en pas douter les agents de la DGFIP sont à classer parmi ceux «qui n'ont pas réussi» selon les critères de notre Président.

Administration :
Mme ROUX-TRESCASES, Mme GAYTON-SEGRET, Mme LECHEVALIER et Mme BINET, M VALLAT et M GIORGI
secrétariat assuré par Mmes TOULZAC et SLAOUI

En réponse à notre liminaire, la Présidente a répondu que le professionnalisme des agents avait bien été souligné lors d'une réunion à Bercy la semaine dernière. L a période est cependant tendue et il faut faire des économies. Même si la DGFIP ne doit pas être la seule contributrice,elle doit continuer à être exemplaire dans son évolution avec les moyens disponibles.

L'ordre du jour a pu être abordé

I. Approbation du PV du précédent CTL du19/04/2017.

Vote
Pour à l'unanimité des OS

A préciser que la demi-journée d'autorisation d'absence exceptionnelle est reconduite ; les chefs de service seront destinataires d'un courriel. N'hésitez pas à nous faire remonter les refus qui vous seraient opposés.

II. Création de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale (BNIC) et transfert des missions de la Brigade Régionale Foncière.

Il s'agit d'une réforme nationale puisque, semble-t-il, l'organisation actuelle serait devenue inadaptée aux besoins de la DGFIP. La BNIC sera composée de 16 antennes implantées sur 16 résidences géographiques dont 1 à Limoges. Elle sera dotée de 179 emplois (17 A, 111 B géomètres-cadastreurs et 51 C).
Localement, la BNIC sera composée de 11 emplois (1 A, 7 B géomètres-cadastreurs, 3 C) ; la DDFIP 87 transfère les 5 emplois de la BRF ,les emplois sont transférés d'une direction départementale (DDFIP 87) à une direction nationale (SDNC) sans changement de RAN. Les agents interviendront, de préférence, dans leur inter-région d'appartenance. Restent 2 B vacants. La direction locale continuera à demander le renfort pour le PTGC au SDNC qui interviendra selon ses priorités. Un bilan sera fait dans 6 mois.

Vote
Contre à l'unanimité des OS

III. Expérimentation SNCF au 01/09/2017 – recouvrement des amendes forfaitaires majorées (AFM) de la SNCF.

Le faible taux de recouvrement de ces amendes, très difficiles à recouvrer, diminue la crédibilité des transporteurs publics ainsi que celle de la DGFIP dans son rôle de recouvrement des AFM.
La Trésorerie de Limoges Banlieue Amendes accueillera un agent de la SNCF, seulement à la disposition (il reste entièrement géré par la SCNF) ; il n'a pas vocation à intégrer la DGFIP. Il traitera un panel d'amendes envoyé directement par le bureau GF1C. Des points téléphoniques seront régulièrement effectués.

IV. Campagne ministérielle DUERP-PAP 2016-2017.

Le DUERP a été mis à jour par un groupe de travail. Il est à noter qu'il n'y a, plus de risque côté A (intolérable). Reste un seul risque B, la pandémie, qui sera retiré lors de la prochaine campagne puisque la Direction ne peut avoir d'action dessus.

FO DGFIP 87 vous invite à remplir le Cahier Hygiène et Sécurité (en ligne sur Ulysse 87) à chaque fois qu'une situation présente un risque professionnel.

V. Baromètre social 2016

305 participants sur le département soit 49 % contre 47 % en 2015 (44 % au niveau national) selon le pane suivant :
A+ : 61,40 %
A : 70,63 %
B : 50,41 %
C:45,35 %

Il ressort des items mesurés que les personnels restent attachés au service Public et au travail réalisé, dans des conditions matérielles satisfaisantes mais dans un climat social dégradé, avec une baisse de la motivation et une hausse du stress.
Les opinions pessimistes sur l'avenir de la DGFIP sont de plus en plus nombreuses….Il est vrai qu'entre PPCR, RIFSEEP et fermetures de postes,…, on se demande pourquoi – les 3 chantiers prioritaires pour les agents sont : rémunération, conditions de travail et organisation interne/méthodes de travail.
La Direction reste globalement optimiste.

VI. Rapport d'activité de la DDFIP 2016

Il présente les activités et les changements qui sont intervenus à la DDFIP 87 en 2016. Des modifications devant être apportées, il sera représenté au prochain CTL du 13 juillet 2017.

VII. Questions diverses

- remplacement de l'agent technique parti à la retraite : le recrutement d'un PACTE est en cours …
- Installation d'une cellule RNF à Limoges : malgré l'insistance de la Directrice pour l'obtenir, le projet semble compromis.
- La Directrice a **enfin** obtenu l'accord pour le changement de l'autocom de Cruveilhier
- ASR : pas de fermeture ni de fusion de postes pour 2017 ; le transfert des activités hospitalières vers la trésorerie du CHU n'auront pas d'impact, en terme d'emploi sur la situation des trésoreries concernées.
- FO DGFIP 87 a redemandé l'achat d'un second micro-ondes pour la cafétéria du site Montmailler.

Vos représentants en CTL :
Nathalie ROOS, Bernard BOUZONIE, Lydie PEYRICHOUT, Philippe LORNAC